منبر العامل
التونسي الجزائري المغربي
O TRABALHADOR
unidad
lavoro
işçinin gücü
YU RADNIK

LA TRIBUNE

mensuel de la C.G.T. pour les travailleurs immigrés

Mai-Juin 1980 - N° 100

Prix : 2 F.

• LA Ve CONFÉRENCE NATIONALE SUR LES PROBLÈMES DE L'IMMIGRATION SE PRÉPARE DANS L'ACTION

- GOÇMEN IŞÇILERIN SORUNLARI 5NCI ULUSAL KONFERANSI EYLEM IÇINDE HAZIRLANIYOR
- LA Va CONFERANCIA NACIONAL SOBRE LOS PROBLEMAS DE LA INMIGRACIÓN SE PREPARA EN LA ACCIÓN
- A 5a CONFERÊNCIA NACIONAL SOBRE OS PROBLEMAS DA IMIGRAÇAO PREPARA-SE NA ACÇAO

إعداد الندوة 5 عن الهجرة، بالعمل اليومي

24 AVRIL - 1er MAI - 13 MAI Trois grandes journées de luttes et de manifestations

Le 24 AVRIL, malgré l'absence des autres organisations syndicales, ce sont des millions de travailleuses et de travailleurs des secteurs privé, public et nationalisé qui ont été dans l'action à l'appel de la C.G.T. Des milliers d'arrêts de travail ont été recensés. Des centaines de manifestations se sont déroulés dans de nombreuses villes.

Les immigrés étaient dans la bataille, parfois massivement. Cette journée a marqué la volonté des travailleurs de porter un coup d'arrêt à la politique anti-sociale du pouvoir et du patronat. Et elle n'a pas été sans lendemain puisque le

1er MAI a été une puissante journée de luttes, de manifestations massives, de solidarité ouvrière internationale, là encore à l'appel de la C.G.T.

De même, les actions se poursuivent dans les entreprises, les régions, dans plusieurs corporations, dans l'enseignement, à l'E.D.F....

Elles se développent contre le démantèlement de la Sécurité sociale et les attaques contre le droit à la santé avec la

JOURNÉE NATIONALE D'ACTION DU 13 MAI à l'appel C.G.T.-C.F.D.T.-F.E.N., marquée par de nombreuses grèves de 24 heures.

Les immigrés, non seulement sont actifs dans cette bataille générale, mais en même temps ils luttent pour leurs propres revendications.

C'est le cas des nettoyeurs du métro, de la S.N.C.F., dans le Val-de-Marne, les Bouches-du-Rhône, c'est aussi le cas des « sans papiers » à Paris, Clermont-Ferrand, Bordeaux, Orléans, des ouvriers des voies à Nantes, des Algériens dans le Nord, des résidents de foyers, etc...

Dans ce climat de luttes, la C.G.T. a pris d'importantes initiatives sur les questions de l'immigration en coordination avec ses Fédérations, Unions Départementales, Régions.

Celles-ci concernent notamment :

— la lutte contre la loi BONNET et les projets STOLÉRU, les questions du logement, de la formation professionnelle et la deuxième génération, les prestations familiales.

Des initiatives se préparent également dans de grandes entreprises et dans l'agriculture, sur des chantiers et en direction des principales immigrations : Portugais, Algériens, Espagnols, Italiens, Turcs, Yougoslaves, Tunisiens, Marocains, Africains. Des centrales syndicales des pays d'origine participeront à plusieurs de ces activités.

Les travailleurs immigrés et français en ont assez de cette politique d'austérité, d'atteinte aux libertés, de racisme et d'insécurité.

Grâce au développement sans précédent de la protestation et de l'action au cours de l'année écoulée, le gouvernement a dû reculer à plusieurs reprises.

Il est possible d'obtenir de nouveaux succès en frappant de grands coups comme le 24 avril, le 1er mai et le 13 mai, en renforçant la C.G.T.

AINSI, SUR LE TERRAIN ET DANS L'ACTION SE PRÉPARE LA Ve CONFÉRENCE NATIONALE DE LA C.G.T. SUR LES PROBLÈMES DE L'IMMIGRATION QUI AURA LIEU A PARIS LES 20 ET 21 NOVEMBRE 1980.

Nous en reparlerons.

Marius APOSTOLO,
responsable du Secteur Confédéral Immigration.



SOIRÉE DE LUTTE A LA « NUIT DE L'AFRIQUE NOIRE »

Cela s'est passé à Fives (Nord) à l'initiative de l'Association Générale des Travailleurs Sénégalais avec la troupe du 26 mai, et avec la participation de l'U.D.-.C.G.T.

Et le 5 mai, huit organisations d'immigrés africains organisaient une conférence de presse à quelques jours du sommet franco-africain qui a eu lieu à Nice pour dénoncer les discriminations qui frappent les immigrés africains et pour l'établissement de rapports d'égalité dans la coopération.

Sommaire

Page 2
- Succès de la lutte des 7.000 nettoyeurs.
- 7.000 temizlik isçisinin savasımının basarısı.
- Renouvellement des cartes de travail : Nouvelle offensive de M. STOLERU.
- Çalisma kartlarının uzatılması : Mösyö STOLERU saldırıyor.

Page 3
- Formation des travailleurs immigrés : Un bilan scandaleux et accusateur.

تكوين العمال المهاجرين: نتيجة فاضحة ومُدينـــة

Page 4
- Etre salarié agricole et immigré en 1980.
- Ser asalariado agricola e inmigrado en 1980.

Page 5
- 1er Mai dans le monde.
- Importante rencontre C.G.T.-C.C.O.O.
- Importante encuentro C.G.T.-C.C.O.O.

Page 6
- Congés payés et congés au pays d'origine.

Page 7
- Accidents du travail.
- Acidentes de Trabalho
- Regard sur le monde : Italie : les élections de juin.
- Italia : le elezioni di giugno.
- Yougoslavie : La mort du président TITO.
- Umro je Predsednik Tito.
- Turquie : La CGT contre la répression massive.
- Türkiye : CGT yıgınlara baskıları kınıyor.

Page 8
- Regard sur le monde : Maroc : les luttes se développent.

المغرب النضالات تتطور

- Espagne : Les problèmes de retour
- Espana : Los Problemas del Retorno.
- Importante conférence syndicale mondiale sur le développement et le nouvel ordre économique.

LA VOIX

EN FINIR AVEC LE RETARD DE LIQUIDATION DES PENSIONS VIEILLESSE ITALIENNES

Le scandale du retard de liquidation de pensions vieillesse doit cesser.

En effet, le Bureau Régional I.N.C.A.-C.G.T. de la Région Parisienne a fait circuler une pétition parmi les pensionnés italiens qui montre que certains d'entre eux attendent leur pension depuis 10 ans.

Une réunion avec 120 pensionnés a eu lieu le 18 mars en présence du camarade D'ALESSANDRO de l'I.N.C.A.-C.G.I.L. de Rome et des représentants de l'Union Confédérale des Retraités de la Région Parisienne.

Cet exemple doit être suivi dans les autres régions pour que soient réduits les temps de liquidation des pensions vieillesse en convention C.E.E. et qu'il n'y ait plus de retard dans le paiement des arrérages et des bimestres de pensions.

Dans le nord :

LA C.G.T. ET L'AMICALE DES ALGERIENS EN EUROPE APPELLENT A L'ACTION CONTRE LE RACISME

Le 22 mars à Lille, l'Union Départementale C.G.T. et l'Amicale des Algériens en Europe ont publié une déclaration à l'issue de leur rencontre.

Après avoir rappelé leur identité de vue sur la situation des immigrés en France, elles ont condamné avec indignation tous les actes et assassinats racistes, tout en dénonçant l'impunité dont leurs auteurs bénéficient.

Les deux organisations envisagent de prendre rapidement des mesures afin d'organiser la protestation à la hauteur de la gravité des faits.

Elles appellent leurs organisations respectives à se rencontrer et à décider des actions pour lutter contre le racisme, arme de division du patronat et du gouvernement, pour l'égalité des droits et une vie digne et libre.

Auparavant, une délégation commune avait été reçue par le Chef de cabinet du Préfet.

NANTES

Bidonvilles : ça existe encore !

La jeune Section Syndicale CGT de l'entreprise DROUARD, vient de révéler publiquement un véritable scandale.

Cette entreprise spécialisée dans les travaux d'aménagements et d'entretien des voies ferrées, loge les travailleurs immigrés dans un authentique bidonville installé à quelques centaines de mètres de la gare voyageurs de Nantes.

Des baraques en bois, plantées sur des plateformes de vieux wagons. Huit mètres carrés pour entasser trois travailleurs, un poêle à mazout, des fils électriques traînant un peu partout, l'eau à aller chercher plus loin, là où l'on peut trouver un robinet, voilà ce qu'offre l'entreprise DROUARD à ces travailleurs Algériens, Tunisiens, Marocains.

Ajoutons encore que pour un travail extrêmement pénible, ils touchent tout juste le SMIC.

Avec la C.G.T., l'action est engagée pour faire cesser ce scandale.

A qui fera-t-on croire que les autorités ignoraient cette situation ?

A l'invitation du Président de la République, ce patron a fait le bon choix : pour lui les bénéfices, pour les immigrés, les bidonvilles !

DES ENTREPRISES ET DES LOCALITES

SUCCÈS DE LA LUTTE DES 7 000 NETTOYEURS

Après dix-huit jours de grève à 75 % à l'appel de la Fédération C.G.T. des Ports et Docks, les 7000 manutentionnaires et nettoyeurs de la S.N.C.F. et de la R.A.T.P. viennent d'obtenir un succès important :

— Le salaire minimum passe à 2.574 F à partir du 1er avril 1980, soit une augmentation de 11,38 %. Il atteindra 2819 F au 1er octobre 1980.

— Le temps de travail sera réduit, sans perte de salaires.

— L'attribution de la prime de vacances est améliorée, les abattements de zone supprimés.

Ces résultats obtenus dans le cadre de la Convention Collective s'appliquent à tous les manutentionnaires et nettoyeurs, y compris ceux du métro.

Ils dépassent nettement les acquis de l'accord séparé signé par la C.F.D.T. qui a choisi d'isoler la lutte des travailleurs du métro, comme elle le fait pour les « sans-papiers ».

Non seulement la C.F.D.T. a accepté des salaires inférieurs à ceux obtenus par la C.G.T., mais elle a également donné son accord pour une réduction sur trois ans de 10 % des effectifs des nettoyeurs.

CGT'ye bağlı liman ve dok işçileri federasyonunun savaşımıyla SNCF ve RATP (metro da içinde) de çalışan temizlik ve manütansiyon işçileri.

— ücretlerin 1 Nisan'dan itibaren % 11,38 artışla 2 574 Frank'a, 1 Ekim 1980'da ise 2 819 Frank'a çıkması.

— ücret kaybı olmaksızın çalışma zamanını kısaltılması.

— izin primlerinin iyileştirilmesi ve yöresel eşitsizliklerin kaldırılmasını.

elde ettiler.

Bu toplu sözleşmeyle elde edilen haklar, turist işçiler sorununda olduğu gibi metro işçilerinin savaşımını tecrit eden CFDT'nin ayrı imzaladığı sözleşmenin çok daha ilerisindedir.

بفضل النضال الذي دعت اليه فيدرالية س.ع.ج.ت. لعملة الموانى والارصفة و بفضل المفاوضات تحصل عملة التنظيف و الحمالين بالشركة القومية للسكك الحديدية و شركة النقل العمومي بباريس (بمن فيهم عملة الميترو) على :

ـ اجر ادنى سيقدر بداية من 1 افريل 1980 ب 2 575 ف ، اي زيادة قدرها 11،38 بالمائة ، و سيصبح بداية من 1 اكتوبر 2819

ـ التنقيص من وقت العمل بدون تخفيض الاجور،

ـ تحسين في منحة العطل ،

تفوق تلك النتائج بكثير النتائج التي تتضمنها الاتفاقية المنفصلة التي ابرمتها الس.ف.د.ت. بعد ان اختارت عزل نضال عملة الميترو، وكذلك العملة "السريين" .

RENOUVELLEMENT DES CARTES DE TRAVAIL

NOUVELLE OFFENSIVE DE M. STOLÉRU

Une note « confidentielle » signée Lionel STOLERU vient d'être adressée aux directeurs du travail indiquant notamment, en ce qui concerne le renouvellement des cartes de travail parvenues à expiration :

— pour les Espagnols, Portugais et Grecs, le renouvellement serait accordé automatiquement ;

— pour les autres nationalités (exceptés les Algériens dont les certificats de résidence sont prorogés jusqu'au 1er septembre 1980, et les ressortissants de la C.E.E.), les demandes de renouvellement de cartes :

- des travailleurs célibataires ou dont la famille n'est pas en France,
- des chômeurs n'ayant pas exercé d'emploi depuis plus d'un an,

devront être adressées par le Directeur du Travail à la Direction de la Population et des Migrations, en mentionnant la situation de l'emploi dans la profession et dans la région.

Une fois encore, la CGT ne laissera pas faire et elle appelle tous les travailleurs à se mobiliser contre ces nouvelles menaces qui visent des dizaines de milliers d'immigrés.

STOLERU göçmen emekçilere karşı yeni bir saldırı hazırlıyor. Bu saldırı özellikle :

— bekar işçilere

— ailesi Fransa'da olmayanlara

— ve bir yıldan fazla işsiz kalan işçilere yöneliktir.

Çalışma kartlarının uzatılması istemleri burdan böyle, o meslek ve yörenin iş durumunu bildirir biçimde « Göç ve nufus müdürlüklerine » (Direction de la population et des migrations) verilecek. (Ortak Pazar ülkeleri, Cezayir, Portekiz, Yunanistan vatandaşları dışındakiler). Bir kez daha CGT bu yığınsal sırırdışı etme tehlikesine karşı savaşacak.

اجراء ستوليرو الجديد

قرر السيد ستوليرو مؤخرا شن هجوم جديد ضد المهاجرين و هو يقصد خاصة العمال الاعازب او الذين لا تقيم عائلاتهم بفرنسا و البطالين منذ سنة .

يجب ان توجه مطالب تجديد بطاقات العمل الى ادارة السكان و الهجرة ، مع ذكر وضعية الشغل و المهنة و الجهة (باستثناء : الجزائريين و الاسبانيين و البرتغال و اليونانيين ، و القادمين من بلدان المجموعة الاوروبية) .

مرة اخرى تقف الس.ج.ت. في وجه هذا الخطر الداهم الجديد الذي يهدد آلاف العمال المهاجرين بالطرد .

DES QUESTIONS...

LA PRÉ-RETRAITE DOIT ÊTRE EXPORTABLE

La C.G.T. a saisi le ministre du Travail

Nombreux sont les travailleurs immigrés qui bénéficient de la pré-retraite en France et qui désirent rentrer dans leur pays. Mais dans ce cas, ils perdent leur droit, car la pré-retraite n'est pas exportable.

C'est une situation qui doit changer.

C'est pourquoi la C.G.T. s'est adressée le 6 mars 1980 au ministre du Travail pour que soit modifiée la réglementation actuelle et pour que les indemnités de pré-retraite soient payées aux immigrés dans leur pays d'origine. Le ministre n'a pas encore daigné répondre.

C'est pourquoi il faut développer l'action.

A Metz, une délégation régionale de la C.G.T. et de l'I.N.C.A. a rencontré le consul d'Italie et il a posé notamment cette question de la pré-retraite.

A Lyon également une délégation de la C.G.T. et du bureau régional I.N.C.A. a déposé un mémoire à la direction départementale d'Action Sanitaire et Sociale sur cette question, pour transmission au préfet.

Nove tarife za dečji dodatak za Jugoslovenske familije

Od 1 januara 1980 godine mesečni dečji dodatak plaćen u Jugoslaviji za decu koja žive u Jogoslaviji :

2 dece 187.00 franaka
3 dece 308.00 franaka
4 dece 408.00 franaka
Za svaka dete posle petog 89.00 franaka više.



TRAVAILLEURS IMMIGRES.

Pour votre retour au pays natal, Air France vous offre des prix réduits toute l'année. Toutes les Agences d'Air France et Agences de voyages sont prêtes à vous accueillir, à vous renseigner et à réserver votre prochain départ sur Air France.
Vous pouvez aussi vous adresser au Service des Travailleurs Étrangers, 119, Champs-Élysées, 75008 PARIS - Tél. 720.70.50 Poste 620.29.

AIR FRANCE

Chômage partiel Nouveau taux d'indemnisation

Lors de la réunion du 27 mars dernier, l'ensemble des Confédérations syndicales et le C.N.P.F. ont arrêté les dispositions suivantes :

L'indemnité horaire minimale du chômage partiel, qui était de 11,80 F depuis le 1er octobre 1979, passera à 12,70 F au 1er avril 1980 et sera portée à 13,60 F au 1er octobre 1980.

FORMATION DES TRAVAILLEURS IMMIGRÉS

Un bilan scandaleux et accusateur

Alors que 800 000 travailleurs immigrés en France et leur famille sont encore aujourd'hui analphabètes, les cours d'enseignement du français aux immigrés ne peuvent recevoir que 35 000 stagiaires ; et de nouveaux coups sont portés privant de certains moyens les établissements de l'Education Nationale et cassant certaines Associations d'alphabétisation.

Au moins 20 % des enfants de familles immigrées achèvent, dans ce pays, leur scolarité obligatoire sans maîtriser solidement les mécanismes de la lecture et de l'écriture.

Ce refus d'une formation professionnelle n'est qu'un des éléments d'une politique qui se manifeste aussi par le maintien sur des postes non qualifiés, des emplois peu payés, les licenciements abusifs, le non-renouvellement de titres de séjour et de travail, le refoulement et les expulsions. Ce manque entretenu de formation professionnelle sert de prétexte à une politique voulant maintenir au maximum les immigrés sur des emplois pénibles, insalubres, inintéressants, répétitifs, instables. Pour le gouvernement et le patronat à quoi bon former les immigrés puisqu'ils occupent des emplois non qualifiés et précaires ? Et l'on déclare cyniquement ensuite, qu'il n'est pas possible pour les immigrés d'avoir une qualification puisqu'ils ne sont pas formés ! Combien de jeunes issus des familles d'immigrés ont regagné le bureau de chômage, après un passage à travers le Pacte de l'Emploi qui ne leur a donné qu'un contrat à durée déterminée de 4 à 6 mois, et aucune formation ?

Refus de formation et précarité de l'emploi sont bien les deux faces d'une même politique.

LA C.G.T. DEMANDE, pour les travailleurs immigrés, l'accès sans discrimination aux stages de formation professionnelle. Cela entraîne en conséquence l'adaptation des Centres de formation aux besoins de ces travailleurs et la mise en place de stages de mise à niveau ; l'enseignement du français aux immigrés en est la première condition, il doit être lié à l'acquisition d'une formation professionnelle qui, par étape, doit conduire un travailleur de faible niveau de qualification à la maîtrise d'un métier, en utilisant par exemple l'A.F.P.A. (Association de Formation Professionnelle des Adultes).

Une telle revendication est valable, à la fois, pour ceux qui continuent à travailler en France et pour ceux qui, volontairement, ont le projet de se réinsérer, avec une réelle compétence professionnelle, dans l'économie en développement de leur pays d'origine.

Guy CABUROL,
secrétaire de la Commission Confédérale de la Formation Professionnelle.

QUI VOUS CONCERNENT



ORLÉANS

Les saisonniers en colère !

Ils sont plusieurs centaines de travailleurs marocains et turcs employés chez les maraîchers et horticulteurs du Val de Loire.

Ils en ont assez des contrats provisoires qui durent pour certains depuis plusieurs années.

Avec l'UL d'Orléans, les travailleurs marocains en particulier, ont engagé l'action pour obtenir un contrat de travail à durée indéterminée.

Le 17 avril, meeting à Orléans, manifestation le 20 avec plus de 200 travailleurs marocains.

Le 2, nouvelle manifestation à Orléans qui oblige la préfecture à recevoir la délégation conduite par la CGT.

Le même jour, une autre manifestation à Jargeot avec des travailleurs turcs, marocains, français.

La CGT et la Fédération de l'Agriculture ont réclamé une audience à Lionel STOLERU.

Déjà, 250 de ces travailleurs ont adhéré à la CGT.

ÇA LUTTE DANS LE VAUCLUSE

- **A la Conserverie « Le Cabanon » à Camaret,** depuis le 27 mars 1980, le personnel est en grève pour les salaires, le 13me mois.
- **Chez Rouy-Imbert, pépinière,** les salariés ont décidé la grève contre le licenciement du délégué CGT et pour leurs revendications.

31 MAI 1980, A MONTPELLIER : PREMIÈRE CONFÉRENCE C.G.T. EN LANGUEDOC - ROUSSILLON DES SALARIÉS DE L'AGRICULTURE

Être salarié agricole et immigré en 1980

L'agriculture, bien que mécanisée (ce n'est pas fini) reste de nos jours l'endroit où voisinent pénibilité du travail et basses rémunérations malgré que 1968 ait apporté presque la parité de situation sociale avec l'industrie.

On peut estimer qu'un salarié agricole sur deux, employé dans les exploitations agricoles, viticoles, fruitières, maraîchères, d'élevages, etc. est payé au SMIC tandis que 30 % sur les 50 % restant perçoivent entre 2 400 et 2 600 F par mois.

La masse des smicards sont des travailleurs immigrés : paysagisme, 60 à 80 %, exploitation forestière, 80 %, arboriculture, pépinière et horticulture, 60 %. Dans le Gard, 65 %, et le Vaucluse, aux environs de 75 % sont des salariés agricoles immigrés et marocains en majorité.

Ces travailleurs subissent une exploitation patronale féroce, féodale. Dans le Vaucluse existe la « louée » et l'on peut dire et parler d'esclavage moderne dans ces circonstances.

A ceci s'ajoute, outre déjà la méconnaissance de leurs droits minimum, une pratique en floraison, du contrat dit saisonnier (de 4 à 8 - 10 mois) qui permet au patronat d'accentuer son emprise sur ces travailleurs déjà vulnérables, d'éviter l'emploi permanent.

La volonté de ces travailleurs à s'organiser, lutter, n'est plus à démontrer. Ces derniers temps encore : dans le Gard, six mois de conflits pour faire reconnaître la C.G.T. dans une exploitation, un mois actuellement, pour les mêmes raisons dans une pépinière du Vaucluse.

Avec la CGT, ils agissent et se donnent des forces en y adhérant.

S. FLOUTIER, membre du Bureau de la F.D. de l'Agriculture

PLATEFORME REVENDICATIVE ET D'ACTIONS ENTRE LA C.G.T. ET LES COMMISSIONS OUVRIÈRES D'ESPAGNE

Dans le cadre de la rencontre à Béziers le 10 avril 1980 entre les deux Confédérations, les Fédérations de l'Agriculture respectives ont renouvelé leur volonté de poursuivre et développer leur coordination d'actions notamment à l'occasion de la venue en France de milliers de saisonniers espagnols pour les récoltes et en particulier lors de la vendange.

Les deux fédérations ont réajusté leur plateforme revendicative sur les points suivants :

1 - VACACIONES :

Exigir la parte proporcional segun el salario real. La legislación francesa acuerda 1/12 parte. Ejemplo :

— a 1.200 F corresponden 100 F,
— a 2.400 F corresponden 200 F.

2 - CONTRATOS :

— Se debe establecer contrato por cada persona que haga la vendimia, para la que prepare la comida y para la que cuide los niños.

— Firma de cada contrato en la Oficina de las Delegaciones Provinciales del Instituto Español de Emigración, o ante las delegaciones móviles en los pueblos importantes.

3 - TRABAJO A DESTAJO :

En caso de trabajar a destajo (forma de trabajo contraria a los principios sindicales) hacerlo de acuerdo con el salario establecido y en relación a las condiciones de la viña.

4 - SUBSIDIO FAMILIAR :

La parte proporcional basada en la cantidad de hijos y días trabajados.

5 - SEGURIDAD SOCIAL :

Pagar una sola vez, sea en Francia o en España, y no a los dos países como hasta ahora se está haciendo. Debemos presionar para que haya un acuerdo sobre esta cuestión entre los gobiernos de los dos países.

6 - TRANSPORTE :

Debe haber trenes especiales, material en circulación y no fuera de servicio como hasta ahora, en un número suficiente para que cada vendimiador viaje sentado y no de pié. Para cada vendimiador un asiento.

Gratuidad del viaje en la ida como en la vuelta.

7 - VIVIENDA :

Terminar con las instalaciones en cuadras, buhardillas y graneros. Viviendas dignas que reunan las condiciones mínimas de salubridad, higiene y espacios de habitabilidad que señalan las leyes francesas.

8 - PAGO DE REPOSO COMPENSADOR :

Si no disfrutan días de descanso exigir indemnización en proporción al tiempo trabajado y en relación con la masa salarial obtenida.

9 - IMPUESTOS :

Que el impuesto sobre el ingreso (obligatorio desde el 1977) sea a cargo de la patronal.

10 - RECONOCIMIENTO MEDICO :

Exigir se haga en las delegaciones provinciales del Instituto Español de Emigración o ante unidades móviles en los pueblos importantes.

11 - ACCIDENTE DEL TRABAJO Y ENFERMEDAD FALLECIMIENTO :

Trayecto : reconocimiento y tomado a carga del accidente trayecto como accidente del trabajo. Igualmente tomado en cuenta la enfermedad durante el trayecto de ida y vuelta.

Durante el trabajo : Iguales disposiciones durante los trabajos temporeros.

Fallecimiento : Indemnización en caso de mortalidad durante el trayecto y durante el trabajo para el envío del cuerpo al país.

12 - INTEMPERIES :

Tratar con la patronal y los poderes públicos de ambos países para incluir cláusulas de indemnización en ocasión de intémperies durante las campañas temporeras.

- *Les deux fédérations agiront avec leurs confédérations pour que l'ensemble de ces problèmes soient examinés et réglés avec les deux gouvernements dans le cadre des deux offices nationaux d'immigration.*

Elles mettront tout en œuvre dans chaque pays pour développer les luttes, les coordonner ensuite en France pour obtenir satisfaction aux revendications.

LE PREMIER MAI DANS LE MONDE :

DES MILLIERS DE TRAVAILLEURS DANS LES RUES

FRANÇAIS - IMMIGRÉS : PUISSANT 1er MAI EN FRANCE

Les manifestations du 1er Mai organisées par la C.G.T. ont été puissantes et combatives.

De l'avis de tous les observateurs, les travailleurs immigrés y étaient particulièrement nombreux.

Défilant soit avec leurs camarades d'entreprises ou de localités, soit par nationalités derrière des banderoles multicolores, ils affirmaient tout à la fois leur participation au combat commun pour les revendications communes à tous les travailleurs et leur volonté de voir satisfaire leurs propres revendications.

A Paris, il était imposant ce très fort groupe des « nettoyeurs » qu'ils soient du métro, de la S.N.C.F. ou d'ailleurs.

Derrière leur banderole, les nombreux travailleurs Turcs de la confection, réclamant la régularisation de leur situation.

Les travailleurs Marocains dénonçant en particulier la répression qui sévit au Maroc.

Les travailleurs Espagnols, Portugais, Algériens, Tunisiens, Africains, eux aussi présents massivement.

Tous, avec leurs camarades Français, contre les lois BARRE-BONNET-STOLERU, contre les expulsions, pour les revendications, pour la solidarité combattante, pour l'égalité des droits.

Après le 1er mai, le combat continue, tous ensemble.



Cette année aussi, les travailleurs immigrés étaient nombreux dans les manifestations du 1er mai, comme dans celles du 24 avril et du 13 mai.

Le 1er mai dans le monde

a été marqué par de puissantes manifestations : à la Havane, à Moscou, à Varsovie, en Espagne, au Zimbabwe, etc...

Mais aussi la répression a frappé les travailleurs et les démocrates : en Turquie, dans les territoires occupés par l'armée israélienne en Cisjordanie et à Gaza, à Santiago du Chili (600 personnes arrêtées), à Oslo (arrestation d'une centaine de personnes.

• EN ALGÉRIE :

Les puissantes manifestations des travailleurs ont été placées sous le signe de la vigilance et de la mobilisation contre la réaction interne et les complots de l'impérialisme. Le ministre du Travail et le Secrétaire Général de l'UGTA ont appelé les travailleurs à la mobilisation pour « la défense de la révolution socialiste et de ses acquis ».

• EM PORTUGAL

Também em Portugal o 1º de Maio ficou marcado através de poderosas manifestações dos trabalhadores em numerosas cidades por todo o país. Este 1º de Maio teve lugar a poucos dias de dois acontecimentos de grande importância : a jornada nacional de luta em favor da REFORMA AGRÁRIA, das nacionalizações, das liberdades, do respeito pela Constituição da República e contra a política de direita do governo português ; o outro acontecimento foi o sexto aniversário da « REVOLUÇÃO DOS CRAVOS ». No decorrer destes acontecimentos, centenas e centenas de milhares de trabalhadores desfilaram pelas ruas de Lisboa, Porto e muitas outras cidades de Portugal.

Depois de uma grandiosa jornada nacional de solidariedade para com os operários agricolas do Alentejo, ao apelo da CGTP-IN, miltiplicam-se as greves em numerosos sectores de actividade.

Um mau-estar político e social alarga-se por todo o país em consequência da política do novo governo na sua ofensiva contra a Reforma Agrária e as conquistas do 25 de ABRIL.

Mas os trabalhadores, encabeçados pela sua grande central sindical, a CGTP-IN, opõem-se decididamente às arbitrariedades do governo.

IMPORTANTE RENCONTRE A BÉZIERS

C.G.T. - Confédération Syndicale des Commissions Ouvrières

Voici le texte de la déclaration commune adopté à l'issue de cette rencontre :

Le 10 avril 1980, une importante rencontre a eu lieu à Béziers (Hérault) entre la C.G.T. de France, la Confédération Syndicale des Commissions Ouvrières d'Espagne, la Fédération C.G.T. de l'Agriculture, la Fédération espagnole de la Terre et les responsables C.G.T. de la région Languedoc-Roussillon.

Cette réunion faisait suite à l'accord de coopération signé à Paris le 1er février dernier par les deux Confédérations.

La discussion a porté en particulier sur l'aggravation de la situation des immigrés en France, sur les mesures répressives élaborées par le gouvernement français qui visent tous les immigrés, y compris les travailleurs espagnols et leurs familles et sur l'action des deux Confédérations.

Les représentants de la C.G.T. et de la C.S. des CC.OO ont mis au point une plate-forme revendicative concernant les travailleurs saisonniers en vue de développer une action concertée tant en Espagne qu'en France.

Ils ont procédé à un échange de vue sur les problèmes des travailleurs frontaliers.

Ils ont convenu enfin de plusieurs initiatives communes concernant les travailleurs espagnols qui se concrétiseront prochainement tant dans la région Languedoc-Roussillon que dans d'autres régions de France et en Espagne.

Les discussions ont confirmé le large accord entre les deux Confédérations sur les problèmes de l'immigration et sur la nécessité d'élargir leur coopération syndicale aux différents niveaux des organisations syndicales.

Elles ont décidé d'avoir une nouvelle rencontre à Madrid courant mai, en vue de la constitution d'une commission mixte des deux organisations.

IMPORTANTE ENCUENTRO EN BEZIERS

C.G.T. - Confederacion Sindical de Comisiones Obreras

He aqui el texto de la declaración común adoptada al final del encuentro :

El 10 de abril de 1980 ha tenido lugar en Beziers (Herault) un importante encuentro entre la C.G.T. de Francia, la Confederación de Comisiones Obreras de España, la Federación C.G.T. de la Agricultura la Federacion española de la Tierra y los responsables de la región Languedoc-Rousillon.

Esta reunión es la continuacion del acuerdo de cooperación firmado en Paris el 1° de febrero último por las dos confederaciones.

La discusión se ha referido en particular a la agravación de la situación de los inmigrados en Francia, sobre las medidas represivas elaboradas por el gobierno francés que afectan a todos los inmigrados y por consiguiente a los trabajadores españoles y sus familias y sobre la acción de las dos confederaciones.

Los representantes de la C.G.T. y de la C.S. de C.C. OO O.O. han fijado una plataforma reivindicativa concerniente a los trabajadores temporeros con vistas a desarrollar una acción concertada entre España y Francia.

Ambas centrales han procedido a un examen de los problemas de los trabajadores fronterizos, conviniendo en muchas iniciativas comunes relativas a los trabajadores españoles que se concretizarán próximamente tanto en la región Languedoc-Roussillon como en otras regiones de Francia y de España.

Las discusiones han confirmado el amplio acuerdo entre las dos confederaciones sobre los problemas de la inmigración y sobre la necesidad de extender su cooperación sindical a los diferentes niveles de las organizaciones sindicales, decidiendo tener un nuevo encuentro en Madrid en el curso de mayo, con vistas a la constitución de una comisión mixta de las dos organizaciones.

DROIT DE TOUS ET DE CHACUN

CONGÉS PAYÉS ET CONGÉS AU PAYS D'ORIGINE

- **Vacaciones pagadas y vacaciones en el país de origen**
- **Férias e férias no país natal**
- **Ücretli izinler ve anayurtta izinler**

أجرة العطلة، والعطلة بالبلاد

LE DROIT AUX CONGÉS PAYÉS

Sauf accords spéciaux prévus par une convention collective particulière, tout travailleur qu'il soit Français ou étranger a droit à 2 jours ouvrables de congé par mois de travail, soit 24 jours minimum s'il a travaillé au moins un an dans une entreprise (non compris les dimanches et jours fériés). Le congé payé n'interrompt pas l'engagement de travail et le salarié doit percevoir son salaire habituel.

LES CONGÉS AU PAYS D'ORIGINE DES TRAVAILLEURS IMMIGRÉS

Le travailleur étranger, outre les conventions particulières de son pays avec la France (voir tableau plus loin), doit surtout veiller à ne pas dépasser le congé autorisé, d'une part, par son employeur car cela peut être considéré comme une rupture de contrat et, d'autre part, par la règlementation du séjour des étrangers en France.

En effet, les travailleurs immigrés doivent être particulièrement vigilants car un retour en retard d'un congé peut être un motif de licenciement. Si vous souhaitez avoir plus de congés, vous pouvez demander à votre employeur un CONGÉ SANS SOLDE qui viendra s'ajouter au congé payé, mais l'employeur a le droit de vous le refuser ; si votre employeur vous donne son accord, surtout n'oubliez pas de le lui réclamer par écrit, avec inscrit la date de reprise de travail.

Pendant le congé sans solde, vous ne bénéficiez plus de la couverture sociale prévue par votre convention. 30 jours après le premier jour de congé, vous n'êtes plus couverts ; il faut, pour à nouveau bénéficier de la Sécurité sociale, avoir retravaillé en France.

Pour ce qui est de la réglementation, vous pouvez vous absenter du territoire français, 1 mois pour les travailleurs titulaires d'une carte de séjour temporaire, 6 mois au maximum avec une carte de séjour de 3 ans. Avec une carte privilégiée de 10 ans, il peut être possible de dépasser ce délai d'absence de 6 mois, à condition d'en avoir l'autorisation.

Mais ATTENTION, le gouvernement français devient de plus en plus dur et des congés trop prolongés peuvent être un motif de refus de prolongation de la carte de séjour.

LES CONGÉS ET LA SÉCURITÉ SOCIALE

Pendant la durée des congés payés (en France ou au pays d'origine), les travailleurs immigrés peuvent obtenir le remboursement des frais médicaux et des indemnités journalières en cas de maladie, ou d'accident.

Selon les conventions il faut des formulaires ou non au départ en congés, mais dans tous les cas il faut, si l'on est malade, entrer en relation avec la Sécurité sociale du pays d'origine, il faut leur donner le certificat médical ou le certificat d'arrêt de travail et aussi l'envoyer par pli recommandé à l'employeur en France. La sécurité sociale du pays d'origine fait passer un contrôle médical et envoie ses conclusions à la Caisse française. Le remboursement n'a lieu qu'au retour en France, mais si l'arrêt est prolongé, on peut écrire pour demander d'être payé par mandat international.

Pour ceux qui souhaitent rester plus longtemps chez eux, n'oubliez pas que vous avez aussi droit au **cumul de vos congés sur deux ans.** Si vous ne partez pas une année, vous pouvez partir l'année suivante deux mois en congés payés en accord avec l'employeur.

Si **vous êtes au chômage,** vous pouvez également aller en congés chez vous, mais avec l'accord préalable de l'ASSEDIC et l'Agence pour l'Emploi notera sur votre carte de pointage la date de retour de vos congés. Cependant en « congé autorisé » par l'ASSEDIC, vous ne bénéficierez plus de la Sécurité sociale au pays d'origine.

Allocations familiales : elles sont versées pendant les congés payés, y compris aux chômeurs, mais elles ne sont pas dues pendant les congés sans solde.

DONC VEILLEZ SURTOUT :

- A avoir un accord écrit de l'employeur pour un congé plus long,
- A prévenir votre employeur et votre Sécurité sociale au pays d'origine en cas de maladie,
- Si vous prolongez votre séjour hors de France pour une autre raison que la maladie, à demander une autorisation spéciale visée par le Consulat de France du pays d'origine qui précisera les raisons de votre retard.

CONVALESCENCE AU PAYS

Malade ou accidenté en France, si votre arrêt de travail est assez long, vous pouvez demander l'autorisation de passer votre convalescence au pays d'origine, mais pour cela vous devez avoir l'autorisation de votre Caisse de Sécurité sociale où vous passerez un contrôle médical et l'autorisation avec un formulaire du service des relations internationales de la Sécurité sociale selon la convention avec votre pays.

CONGÉS PAYÉS DU BATIMENT

Dans le bâtiment, les congés se calculent dans une période allant du 1[er] avril au 31 mars de l'année suivante.

L'employeur vous remet un feuillet de congés payés et vous envoyez ce feuillet à la CAISSE DE CONGÉS PAYÉS DU BATIMENT dont vous dépendez à partir du 1[er] avril. C'est la Caisse qui vous règle vos congés. Si vous avez eu plusieurs employeurs dans la même année, donc plusieurs feuillets, vous les envoyez tous à l'adresse de la Caisse dont dépend le dernier employeur, c'est-à-dire l'adresse portée sur le dernier feuillet.

LES CONGÉS ET LES ENFANTS

Même si vous allez dans votre pays d'origine, vos enfants ont droit aux aides pour les vacances de la Caisse d'Allocations Familiales. La Caisse vous envoie chaque année des bons de vacances ; ces bons doivent être remplis et envoyés du lieu de vacances et vous êtes payés au retour en France.

TARIFS SPÉCIAUX DE BILLETS

Certaines nationalités bénéficient de tarifs spéciaux sur les lignes aériennes de leur pays ou sur Air France, mais rappelons que tous les ouvriers du bâtiment de la région parisienne peuvent avoir des tarifs plus avantageux avec une attestation de leur employeur.

CONVENTIONS AVEC LES PAYS D'ORIGINE

	MALADIE	CONVALESCENCE
ALGÉRIE	Ancun formulaire à emmener	SE 352 03 ou 14
ESPAGNE	Formulaire SE 3417	EF 06
ITALIE	CEE formulaire E III	
MAROC	Aucun formulaire	SE 350 10 ou 15
PORTUGAL	Aucun formulaire	SE 139 04 ou 19
TUNISIE	Aucun formulaire	SE 351 04 ou 11
TURQUIE	Aucun formulaire	SE 208 04 ou 17
YOUGOSLAVIE	SE 2104	SE 21 03 ou 16

Acidentes de Trabalho

Todo o trabalhador que exerce uma actividade assalariada, está coberto contra os riscos de acidente de trabalho ou de trajecto e de doenças profissionais.

A cobertura existe desde a primeira hora de actividade e mesmo de casa até ao trabalho (caso de acidente de trajecto).

Os direitos do trabalhador português em França, vítima de um acidente de trabalho, de trajecto ou de uma doença profissional, são exactamente os mesmos que os dos cidadãos franceses.

1. - DEFINIÇÃO :

a) **Acidente de trabalho :** todo o acidente, seja qual for a causa, ocorrido, em consequência ou na ocasião do trabalho, a toda a pessoa assalariada ou trabalhando a um titulo ou num local qualquer, para um ou vários patrões (artigo 415 do Codigo de Segurança Social).

b) **Acidente de trajecto :** todo o acidente que tiver lugar entre o domícilio habitual e o local de trabalho, entre o local de trabalho e os sítios onde se vai regularmente (cantina, restaurante, padaria, escola dos filhos, etc.).

c) **Doença profissional :** doença contraída no trabalho desde que conste na lista das doenças profissionais.

2. - DECLARAÇÃO :

a) **Que deve fazer o trabalhador.**

Logo a seguir ao acidente, o trabalhador sinistrado deve prevenir ou mandar prevenir, com urgência, o patrão ou o seu representante (chefe de equipa, contramestre, etc.). Se não o puder fazer directamente, deve pedir a alguém que o faça.

É conveniente, sempre que possível, tomar nota e comunicar ao patrão e à Caixa, a identidade e o endereço da ou das testemunhas do acidente.

b) **Que deve fazer o patrão.**

O patrão deve dar ao sinistrado a folha de acidente.

Além disso, o patrão tem que, obrigatoriamente, declarar o acidente à Caixa de Segurança Social nas 48 horas que se seguem. No caso de não fazer esta declaração, deve fazê-la o próprio trabalhador, o mais depressa possível.

3 - A FOLHA DE ACIDENTE

A folha de acidente que o patrão deve dar ao sinistrado, é composta por três partes (folhas), tendo cada uma a sua finalidade precisa.

a) **Folha n° 1 :** destina-se ao médico que nota, a cada consulta, o tratamento feito. O trabalhador guarda-a até ao fim dos tratamentos.

b) **Folha n° 2 :** é entregue ao médico assistente que a enviará à Caixa de Segurança para obter o pagamento das consultas e exames, visto não pedir nada ao sinistrado.

c) **Folha n° 3 :** é dada ao farmacêutico que a guarda e fornece todos os medicamentos receitados sem que o sinistrado tenha que pagar seja que soma for.

4 - O QUE DEVE FAZER O MÉDICO ASSISTENTE

a) O médico assistente deve examinar o sinistrado e passar-lhe o « certificado inicial descritivo », logo na primeira consulta.

O certificado inicial descritivo deve mencionar todos os ferimentos e lesões consequentes ao acidente, mesmo que pareçam sem importância.

b) Seguidamente, deve passar os certificados de prolongação de baixa ou de tratamento, conforme os casos.

c) no final do tratamento, deve passar o « certificado final descritivo » ao sinistrado.

ITALIE

43 MILIONI DI ITALIANI ALLE URNE L'8 GIUGNO

L'8 giugno prossimo, avranno luogo in Italia le elezioni regionali e amministrative. In sintesi, si tratta del rinnovo di 15 consigli regionali, di 85 consigli provinciali e di oltre 6.000 comuni. Complessivamente sono interessati da queste elezioni circa 43 milioni di italiani.

Ricordiamo che gli elettori italiani residenti in Francia che si recano a votare in Italia, hanno diritto a delle facilitazioni per il viaggio, e cioè :

— biglietto gratuito di andata e ritorno in seconda classe e riduzione del 70 % in prima classe sulle FF.SS., sul territorio nazionale e, per i viaggi via mare, con i mezzi delle Società di Navigazione concessionarie dei servizi da e per le isole del territorio nazionale ;

— riduzione del 30 % sulle tariffe normali e speciali (escursionistiche comprese) per i voli internazionali Alitalia e sulle tariffe normali e speciali per i voli interni Alitalia, Alisarda, A.T.I., Avioligure e Itavia.

Le riduzioni verranno concesse, come in passato, su presentazione della cartolina elettorale o della dichiarazione sostitutiva rilasciata dall'Ufficio Consolare per il viaggio di andata e dal certificato elettorale per quello di ritorno.

(N.B. - Per l'eventuale iscrizione o reiscrizione nelle liste elettorali, gli interessati possono rivolgersi presso il Consolato della propria circoscrizione).

UMRO JE PREDSEDNIK TITO

U ovom tužnom i teškom času za narod Jugoslavije Generalna konfederacija rada (C.G.T.), upućuje najiskrenije saučešće, Vladi, komunističkoj partiji, sidikatu i celom narodu Jugoslavije.

Predsednik Tito je bio odlučan branilac prava svakog naroda i revolucionarnog pokreta na sopstveni, originalan, nezavisan put u izgradnji socijalizma. On se odlučno borio da se politička linija svake partije izgratuje u skladu sa sopstvenim nacionalnim uslovima.

Istovremeno je isticao da se internacionalnistička solidarnost može zasnivati samo na osnovama pune ravnopravnosti, nezavisnosti i samostalne odgovornosti svake partije, svojoj radničkoj klasi i svome narodu.

TURQUIE

C.G.T. GENEL MERKEZİ TÜRKİYE'DEKİ BASKILARI MAHKUM EDİYOR

1 Mayıs ve öncesindeki günlerde üç yüz Türkiye'li sendikacının ve DİSK yönetiminin tutuklanması Fransa emekçilerinin ve CGT'nin nefretini kazanıyor.

Uluslararası kurullar tarafından tanınmış sendikal hak ve özgürlükleri ayaklar altına alan böylesi bir baskının Türkiye halkına ve emekçilerine karşı taşıdığı tehdit ve bu yığınsal tutuklamanın karşısında CGT susamaz.

CGT, bütün örgütlerini, tutuklanan sendika yöneticilerinin ve emekçilerin serbest bırakılmalarını talep ederek, baskıları mahkum ettiklerini göstermeye çağırır. DİSK'e ve yöneticilerine, Türkiye işçi sınıfına sarsılmaz ve derin dayanışmasını bildirir.

Importante conférence syndicale internationale sur le développement et le nouvel ordre économique

DU 22 au 25 avril à Belgrade, s'est tenue une conférence syndicale internationale sur les questions du développement et du nouvel ordre économique. Cette initiative, à la préparation de laquelle la C.G.T. a participé activement, constitue un pas important, voire décisif vers une authentique et concrète solidarité des travailleurs du monde. Car il est temps que toutes les organisations syndicales pèsent de leur poids pour transformer radicalement les relations économiques internationales et trouver un autre type de croissance.

C'EST la démarche fondamentale qu'ont saisi plus de 130 organisations venant de près de 90 pays à régimes sociaux différents et représentant l'éventail des courants de pensée du mouvement syndical international.

LA C.G.T. regrette que les conditions n'aient pas été créées pour permettre aux organisations membres de la CISA de participer aux travaux de cette rencontre ; elle l'a manifesté clairement par une déclaration. Elle regrette également l'absence de quelques grandes centrales d'Europe occidentale notamment, dont la présence eût accentué encore le caractère universaliste de la Conférence.

UNE grande première malgré tout au vue de la diversité des caractères des participants, de leur nombre mais également de leur capacité à maîtriser cette grande question du nouvel ordre économique.

TRÈS clairement, l'ensemble des interventions ont bien cerné la réalité des peuples des pays en voie de développement, la réalité des travailleurs des pays industrialisés et les incidences de la crise du capitalisme sur les pays socialistes. Il a été noté avec vigueur tout à la fois les inégalités de développement qui s'accroissent et la communauté d'intérêt qui lie tous les travailleurs du monde ; aucune contradiction n'oppose leurs intérêts économiques et sociaux. Dans son intervention, Georges SEGUY dira notamment que c'est une duperie de faire croire « qu'un peu plus de pauvreté dans le monde capitaliste permettrait de résoudre les problèmes du développement ». D'autant qu'une croissance accélérée dans les pays industrialisés revêt autant d'importance pour les pays en voie de développement que le propre développement de ceux-ci pour les pays développés. Le problème que nous ayons à résoudre ne s'inscrit pas dans une crise de sur-production mais dans la réalité d'une sous-consommation qu'il nous faut éliminer.

NOUS touchons très précisément les objectifs et les finalités du développement où nous devons substituer la logique du profit à celle de la satisfaction des besoins sociaux. C'est, me semble-t-il, la substance d'une interpellation d'un délégué « il faut changer de doctrine ! ».

ET de ce point de vue, l'accent a été mis sur la responsabilité des sociétés transnationales et les effets néfastes sur les économies des dépenses d'armements.

EN fait, toutes les organisations présentes ont été interpelées pour dépasser les contingences et considérations qui entraînent à la division du mouvement syndical, pour agir ensemble au bénéfice de ce grave problème du développement qui conditionne dans une mesure importante l'avenir de l'humanité.

POUR autant, il n'est pas question de fixer un modèle de développement mais de construire, de façonner un type de croissance sur la base d'une juste et large coopération qui respecte les options et l'indépendance de chaque pays.

NOUS avons collectivement prouvé que nous pouvons faire quelque chose ensemble et nous dégager les uns et les autres du poids qu'exerce sur nous la crise du capitalisme.

MANIFESTEMENT, le document final est révélateur de cela. Il offre dans ses dispositions à la fois des éléments de premières réponses acceptables pour sortir de la crise et des bases d'action concrètes et adaptées à la diversité des situations et des opinions syndicales.

Joannès GALLAND,
secrétaire de la C.G.T.

Tribune des travailleurs tunisiens, algériens, marocains · N° 100 · Imprimerie Lensoise · 62300 LENS · Directeur de publication : Marius Apostolo · N° C.P. 276 D 73 · Mai-Juin 1980 · Travail exécuté par des ouvriers syndiqués.

MAROC

منبر العامل
التونسي الجزائري المغربي
O TRABALHADOR
unidad
lavoro
işçinin gücü
YU RADNIK

تطور النضال من اجل المطالب وضد القمع

تتصاعد الحركة المطلبية اكثر فاكثر ردا على الارتفاع الفاحش لغلاء المعيشة ولعطيات الفصل عن العمل و التراجع في الحقوق النقابية .

وبشكل عام ، يطالب العمال بترفيع الاجرة على الاقل بنسبة 30 بالمائة ، وذلك يدل على مدى ما تعرضت له قدرتهم الشرائية .

في جهة الدار البيضاء ، هناك مؤسسات مشهورة بفرنسا مثل كومسيب و شركة لافارج ، وغارنو ، وغيرها من عشرات المؤسسات ، يناضل فيها العمال من اجل تلك الاهداف .

« العمال يردون بشن الاضرابات » هذا ما جاء في عنوان (الطليعة) جريدة الاتحاد المغربي للشغل .

شن الضباط الملاحون اضرابات انذارية مدة 24 ساعة .

في مؤسسة ماديسون يتواصل الاضراب منذ ثلاثة اسابيع ، وفي مؤسسة تريسيونخل منذ اربعة اسابيع ، وكذالك الحال بالنسبة لموسسة بيدامو .

كل تلك النضالات ادت لانتصارات سواء في مجال الاجور وظروف العمل ...

ESPAGNE

LAS INSUFICIENCIAS DE LA AYUDA A LOS RETORNADOS

Los grandes medios de información españoles, orientados, sin duda, por el gobierno, han notificado que los emigrantes retornados percibirían durante 18 meses subvenciones equivalentes al subsidio del paro. La Secretaria de Emigración de Comisiones Obreras, en un comunicado a la prensa, denuncia esa información considerándola manipulada por el gobierno.

La ayuda tiene restricciones. Según el Boletín Oficial Español, la ayuda será de seis meses con el salario 75 % del SMI (salario mínimo interprofesional), con una primera prórroga de 6 meses « en caso de urgencia y necesidad social » y una segunda prórroga de 6 meses, con el 60 % del SMI « cuando concurran las circunstancias de la primera prórroga y además el peticionario sea cabeza de familia, con cargas familiares.

Como se ve, la ayuda no es automática y se necesitan justificaciones y existen normas restrictivas que crean desigualdades y divisiones entre los padres de familia y los que no lo son.

Las Comisiones Obreras constatan que se ha mejorado la normativa de la ayuda a los retornados a consecuencia de la acción de las fuerzas democráticas y especialmente de los sindicatos, pero hay que proseguir la lucha hasta conseguir la total equiparación de los españoles, sin discriminaciones hacia los retornados. Esto es, 18 meses de seguro de desempleo, pagados según la categoría profesional del parado y no con el 75 % del S.M.I.C.